

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du vendredi 14 avril 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 07 avril 2023

Présents : 11

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 13

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Patrick MERAL, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour : 13

Représentés: Madame Claudine HOUSELLE par Monsieur Roland VEDRINES, Monsieur Jean-Paul DUMAS par Monsieur Eric VIALA

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés:
Secrétaire de séance:
Madame Jennifer DEVÈZE
Présents non votants :
Absents: Jacqueline BARTHAIRE

Objet: Participation au frais de voyage scolaire organisé par l'école primaire d'Allanche - DE_2023_172

ANNULE ET REMPLACE la DE_2023_130 pour cause d'erreur matérielle

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que l'école primaire d'Allanche organise un voyage scolaire pour les élèves de GS - CE 2 - CM 1 - CM2 en juin 2023 à MESCHERS (CHARENTE).

Il est demandé à la commune une subvention pour que ce voyage scolaire puisse avoir lieu.

Le Maire propose d'accorder une subvention d'un montant de 75 € à l'ensemble des élèves domiciliés sur la commune d'Allanche.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1- D'octroyer aux familles des élèves du collège Maurice par élèves domiciliés sur la commune d'Allanche ;

Date de transmission de l'acte: 26/06/2023

Date de réception de l'AR: 26/06/2023

015-211500012-DE_2023_172-DE
A G E D I

2 - De verser la subvention aux familles.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 26 JUIN 2023

publié le:
26 JUIN 2023

Date de transmission de l'acte: 26/06/2023
Date de réception de l'AR: 26/06/2023

015-211500012-DE_2023_172-DE
A G E D I